

## CONVOCATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 12 avril 2023 à 19h00 à la mairie, salle du conseil.

### Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Budget Lotissement La Glacière 2023
- Budget Commune 2023
- Questions diverses

Fait à la Vèze, le 6 avril 2023  
Le Maire,  
Jean-Pierre JANNIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Le 12 avril 2023, à 19h00, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre JANNIN.

Etaient présents : tous les conseillers sauf Mme Sandrine CREVOISIER qui donne pouvoir à M. Jérôme TRONCIN.

Date de convocation : 6 avril 2023

### 1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Judith BOURGOIN pour remplir cette fonction.  
pour : 10    contre : 0    abstention : 0

### 2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.  
pour : 10    contre : 0    abstention : 0

### 3/ Budget Lotissement La Glacière 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\*autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et d'investissement

\*approuve le budget primitif 2023 présenté comme suit :

Fonctionnement :	dépenses	253 247.73 €
	recettes	253 247.73 €
Investissement :	dépenses	0.00 €
	recettes	0.00 €

pour : 10    contre : 0    abstention : 0

#### **4/ Budget Commune 2023**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\*autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et d'investissement

\*approuve le budget primitif 2023 présenté comme suit :

Fonctionnement :	dépenses	393 705.00 €
	recettes	642 891.63 €
Investissement :	dépenses	175 418.52 €
	recettes	175 418.52 €

pour : 10      contre : 0      abstention : 0

#### **Informations, questions diverses**

Droit du sol : la commune a reçu pour information de la part de de Grand Besançon Métropole la copie d'un jugement du tribunal administratif annulant partiellement la délibération du conseil communautaire du 27 mai 2021, portant sur l'orientation d'aménagement et de programmation (zone chemin Neuf)

Discussion sur le passage des avions de tourisme hors des couloirs aériens.

Fin de la séance : 20h20

#### **Liste des délibérations prises lors de la séance du 12 avril 2023**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Budget Lotissement La Glacière 2023
- Budget Commune 2023

#### **Liste des membres présents :**

Christophe BOURDIER, Judith BOURGOIN, Jacques CHOPARD, Sandrine CREVOISIER, Jean-Pierre JANNIN, Annick HENRIET, Michel RENAUD, Didier ROCHET, et Alice TONNIN.

Signature du Maire

Signature du secrétaire